

Aux membres de l'association



Bâle, 18 mai 2017
membre/circulaire

N° 10/2017

Invitation aux séances d'information de la SFAMA

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous convier aux séances d'information suivantes de la SFAMA, **veuillez prendre note de la nouvelle localité à Zurich:**

Mardi 20 juin 2017, de 15h30 à 17h00, suivie d'un apéritif
Metropol, Fraumünsterstrasse 12, 8001 Zurich
Présentation en allemand / anglais

Jeudi 22 juin 2017, de 10h15 à 11h45, suivie d'un apéritif
Credit Suisse Forum Genève, 11-19, rue de Lausanne, 1211 Genève
Présentation en français / anglais

Nous vous prions de bien vouloir trouver les détails au verso.

Veuillez vous inscrire s.v.pl. en ligne sous www.sfama.ch (Événements)

Le nombre de participants étant limité, nous vous conseillons de vous inscrire rapidement. **Veuillez noter les conditions de participation en page 3.**

Nous nous réjouissons de vous voir nombreux lors de ces événements et vous transmettons nos salutations les meilleures.

Swiss Funds & Asset Management Association SFAMA

Markus Fuchs
Directeur

Thomas Zimmerli
Senior Legal Counsel

Séances d'information de la SFAMA

<p>mardi 20 juin 2017 15h30 (allemand / anglais)</p> <p>NOUVEAU : Metropol Fraumünsterstrasse 12 8001 Zurich</p>	<p>jeudi 22 juin 2017 10h15 (français / anglais)</p> <p>Crédit Suisse Forum Genève 11-19, rue de Lausanne 1211 Genève</p>
---	--

Veuillez noter les conditions de participation en page 3.

Programme

Thomas Zimmerli (a / angl.)
 Directeur adjoint SFAMA

Accueil

Lorenz Arnet (a / angl.)
 Senior Counsel

Asset Management Platform

Delphine Calonne (f / angl.)
 Senior Legal Counsel SFAMA

Derniers développements: MiFID et PRIIPS

Thomas Zimmerli (a / angl.)
 Directeur adjoint SFAMA

Et pour la fin ...

suivie d'un apéritif

Conditions de participation

Participation

La participation à cette manifestation est gratuite pour les collaborateurs des établissements membres. Une inscription en ligne via www.sfama.ch (Événements) est nécessaire.

Annulation, désistement, absence

L'annulation (seulement par écrit ou par e-mail) est possible sans frais jusqu'à 4 jours ouvrables bancaires avant le début de la manifestation. En cas d'annulation à plus court terme et d'absence, une participation aux frais de Fr. 50.00 sera perçue. Un participant remplaçant peut être délégué sans frais supplémentaires.